

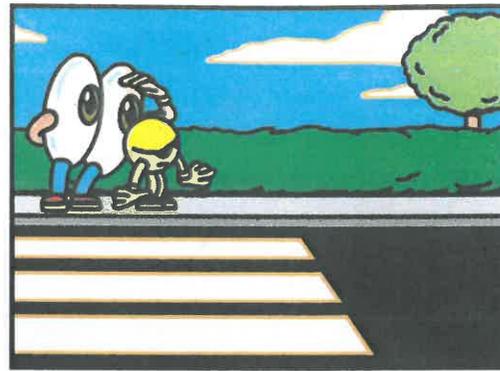


JE VAIS JUSQU'À L'ARRÊT DE CAR SANS COURIR

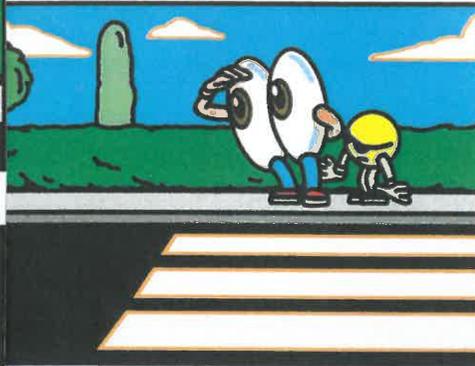


TOUT EN ÉTANT VISIBLE PAR LES CONDUCTEURS DE VÉHICULES

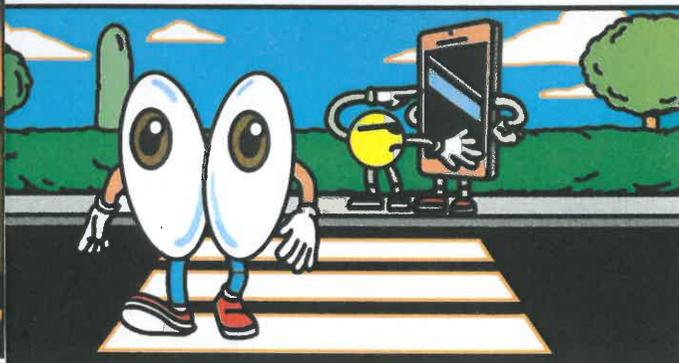
3



JE REGARDE À GAUCHE



JE REGARDE À DROITE POUR VÉRIFIER
QUE JE PEUX TRAVERSER



JE TRAVERSE SANS ÊTRE DISTRAIT
JE LAISSE MON PORTABLE DANS MA POCHE

4



J'ATTENDS QUE L'AUTOCAR...



SOIT ARRÊTÉ...



POUR M'EN APPROCHER

5



JE MONTE SANS BOUSCULADE

6



JE PRÉSENTE MA CARTE AU CONDUCTEUR



JE RANGE MON SAC SOUS LE SIÈGE

7



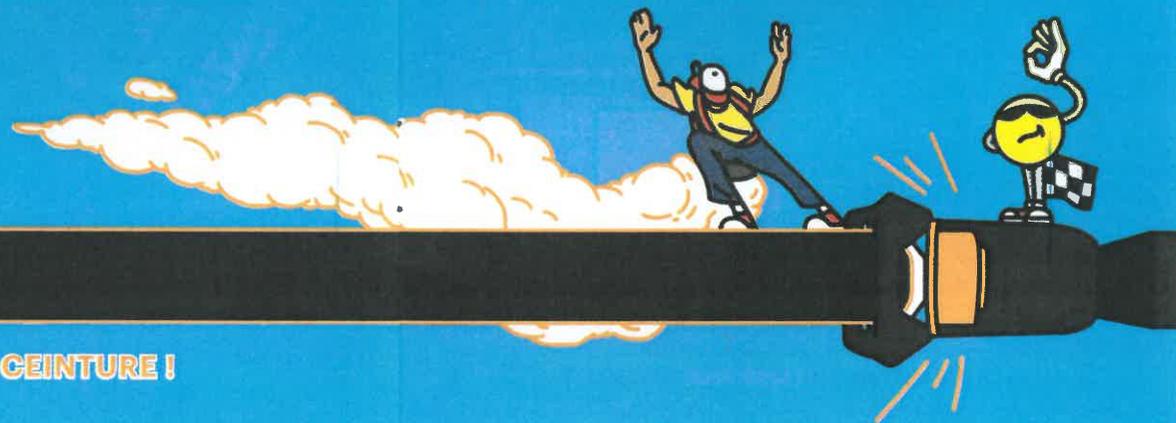
La responsabilité civile des parents ou de l'élève majeur est engagée :
sur le trajet du domicile jusqu'à la montée dans le car, pendant l'attente au point d'arrêt, sur le trajet de la descente du car jusqu'à l'entrée dans l'établissement scolaire, en cas de non port de la ceinture de sécurité (décret n°2003-637 du 9 juillet 2003).
De même, la responsabilité financière des parents ou de l'élève majeur est engagée en cas de dégradation commise dans le car.



J'ATTACHE...



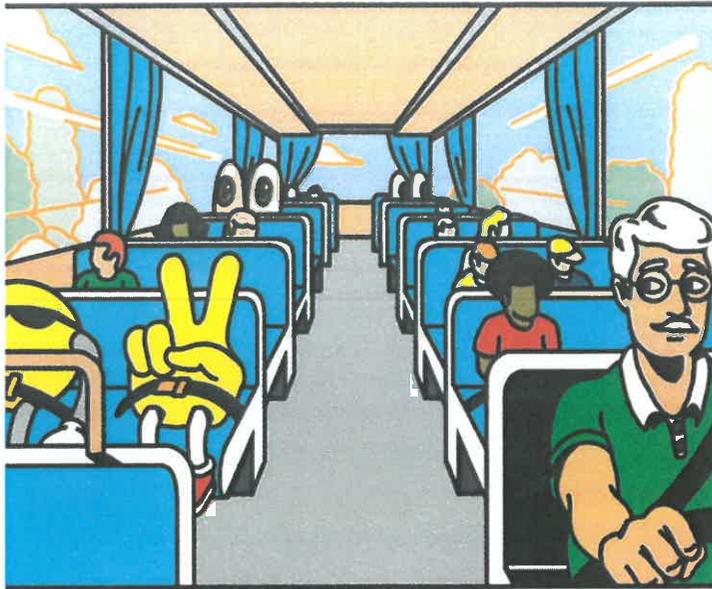
MA...



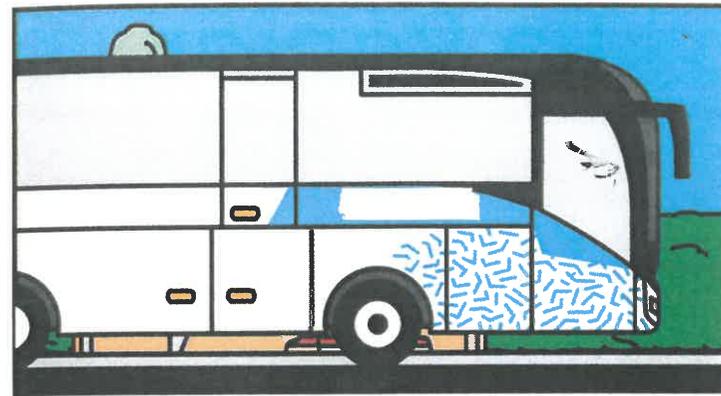
CEINTURE !

8

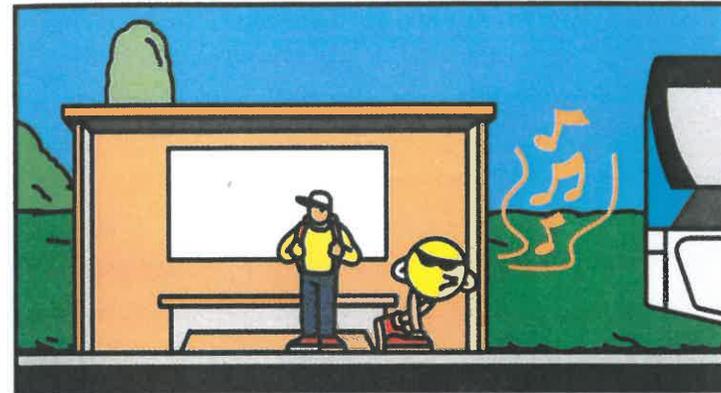
9



JE VOYAGE DANS LE CALME



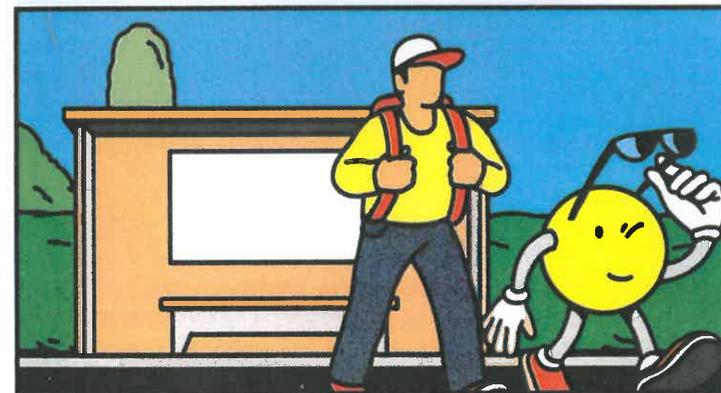
JE TRAVERSE SEULEMENT QUAND LE CAR EST PARTI...



POUR ÊTRE BIEN VISIBLE PAR LES CONDUCTEURS DE VÉHICULES



JE DESCENDS CALMEMENT DU CAR



JE MARCHE PRUDEMMENT JUSQU'À MA DESTINATION